

Des mesures injustes qui accroissent les inégalités

Nicolas Sarkozy a annoncé, le 31 juillet, la mise en place de nouvelles franchises sur les soins de santé à la charge des patients pour financer la lutte contre le cancer et la maladie d'Alzheimer

À partir de 2008, les assurés sociaux devront payer cinquante centimes par boîte de médicament, cinquante centimes pour chaque acte paramédical, et deux euros pour chaque recours à un transport sanitaire dans la limite de 50 euros par an. Ces franchises s'ajoutent au forfait d'un euro sur chaque consultation ou acte médical déjà à la charge des assurés sociaux depuis 2004.

La CFDT renouvelle son opposition à ces différentes franchises décidées par le gouvernement.

Ces mesures sont injustes. Elles vont reposer une nouvelle fois sur les patients, déjà largement mis à contribution. Ce forfait uniforme va représenter un coût important pour les bas revenus et va constituer un accroissement des inégalités devant les financements collectifs.

Ces mesures vont avoir des conséquences néfastes sur les malades. Elles comportent un grand risque de renoncement aux soins.

Certes, il est indispensable de prendre en charge les graves maladies de type cancer, Alzheimer ou autres. Pour cela, un large débat de société avec l'ensemble des acteurs doit se conduire pour décider des modalités de financement afin de prendre en charge ces maladies en terme de recherche, soins ou accueil.

Déclaration de Jacky Bontems, secrétaire général adjoint © CFDT
(communiqué de presse mis en ligne le 1er août 2007)